

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2020)
Heft: 2294

Artikel: Sagesse requise pour l'élection au poste de procureur général de la Confédération : la recherche d'une personne pour assumer la fonction de procureur général de la Confédération implique de se poser des questions sur la structure et les tâches du Minist...

Autor: Bernasconi, Paolo

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024128>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sagesse requise pour l'élection au poste de procureur général de la Confédération

La recherche d'une personne pour assumer la fonction de procureur général de la Confédération implique de se poser des questions sur la structure et les tâches du Ministère public fédéral

Paolo Bernasconi - 13 août 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37178>

Ces derniers mois, Michael Lauber, procureur général démissionnaire, a fait l'objet de critiques répétées de la part de partis politiques et de parlementaires. Mais combien d'entre eux connaissent au moins une vingtaine des dossiers diligentés par le Ministère public de la Confédération (MPC) ?

La recherche d'une personne pour assumer cette fonction bat actuellement son plein. Mais les connaissances de l'organisation et des tâches actuelles du MPC semblent insuffisantes. De plus, la structure de cette institution remonte à [1999](#), c'est-à-dire à une époque préhistorique qui ne connaissait ni le terrorisme islamiste ni la cybercriminalité.

Indispensable réforme du MPC

Les tâches hétérogènes du MPC s'avèrent d'une complexité telle que seul un profil surdoué pourrait les maîtriser. Pour preuve, depuis plusieurs décennies et à une seule exception, aucun titulaire n'a terminé son mandat régulièrement. Cette structure multitâche est ingérable: elle dévore la personne qui la dirige.

Il s'agit donc d'alléger le MPC

de manière à ce qu'il puisse assumer ses tâches historiques et traditionnelles: la répression de la criminalité économique, du blanchiment d'argent et de la cybercriminalité de caractère intercantonal et international. Les autres tâches, parce que d'une autre nature, demandent des investigations qui requièrent une approche technique et de politique judiciaire tout à fait différente et donc des structures séparées et indépendantes, bien sûr exclusivement au niveau fédéral.

C'est pour cette raison qu'il faut créer à côté du MPC trois nouvelles autorités fédérales indépendantes.

1. Ministère public fédéral pour la sécurité de l'État

Compétences: prévention et répression du terrorisme et de l'espionnage politique et industriel, y compris les agissements des pays totalitaires visant à affaiblir les structures des pays démocratiques. À ce titre il suffit de se rappeler des empiétements sur le territoire suisse de la part des services secrets du [Parti communiste](#)

[chinois](#), de la [Russie](#) de Poutine, de la [Turquie](#) d'Erdogan, notamment.

2. Autorité fédérale anticorruption (*National Anticorruption Authority*)

Compétences: répression de l'utilisation du territoire et du système bancaire suisse en vue de corrompre politiciens et fonctionnaires étrangers – une pratique qui persiste depuis des décennies, comme le documente le nouveau livre de Balz Bruppacher, [Die Schatzkammer der Diktatoren. Der Umgang der Schweiz mit Potentatengeldern](#). Des procès de grande envergure paralysent le MPC; ainsi des procureurs fédéraux et des analystes financiers sont absorbés pendant des années dans le cadre de *task force* pour les enquêtes concernant Petrobras/Odebrecht, le Fonds souverain de la Malaisie 1MDB, les cas de corruption impliquant des partis politiques et des fonctionnaires d'Asie centrale ainsi que d'Afrique. Il s'agit de

procédures qui demandent également des interventions de caractère diplomatique et une approche totalement différente de celle appliquée dans les enquêtes judiciaires traditionnelles.

3. **Ministère public fédéral contre le crime organisé**

Compétences: la prévention et la répression du crime organisé de nature non politique qui touche depuis des décennies le territoire suisse également, ainsi que le démontrent les enquêtes concernant l'implication de personnes résidant en Suisse. Il s'agit notamment des intermédiaires financiers coopérant avec les organisations criminelles de nature mafieuse comme par exemple les organisations d'Italie du Sud (sans oublier la *quinta mafia*, c'est-à-dire les organisations criminelles qui se sont déplacées vers l'Italie du Nord, le long de la frontière suisse), ou ayant leurs racines en Europe de l'Est, dans les Balkans, etc. Le type d'investigations et de contrôles de police, ainsi que les connaissances spécifiques diffèrent totalement de celles pour combattre la criminalité économique.

Élection des procureurs fédéraux

La réforme concerne aussi la procédure de nomination des procureurs fédéraux, actuellement de la compétence du procureur général de la Confédération, ce qui relègue les procureurs fédéraux au statut de fonctionnaires. Cette procédure génère une hiérarchie qui prive ces derniers de l'autonomie décisionnelle dont doivent nécessairement jouir les magistrats.

Les avocats, parties à plusieurs procédures pénales diligentées par le MPC, savent d'expérience que les décisions ne sont plus prises par chaque procureur fédéral, mais dans le cadre d'équipes organisées de manière hiérarchique, ce qui empêche les décisions de caractère urgent, typiques de l'intervention judiciaire. Une situation que confirme le [rapport annuel](#) 2019 du MPC présentant un nouveau service interne dénommé «*Traitement centralisé du courrier entrant au MPC (ZEB)*».

En conséquence, l'élection du procureur général de la Confédération ainsi que des responsables des trois nouveaux ministères publics esquissés ci-dessus doit être confiée à l'Assemblée fédérale, tout comme celle de tous les procureurs fédéraux.

Cette procédure leur donnerait une légitimation de magistrat et rendrait cette fonction plus attractive. Ces postes seraient bien sûr réservés à des juristes

certifiés par la [Staatsanwaltsakademie](#) de Lucerne, l'[Institut de lutte contre la criminalité économique](#) de Neuchâtel ou la [Haute école de la Suisse italienne](#), à Lugano.

Proposition totalitaire de l'UDC

Confier au Conseil fédéral la nomination des autorités judiciaires fédérales et du MPC est totalement contraire au principe fondamental de la séparation des pouvoirs.

Je ne suis pas étonné que l'UDC présente cette proposition qui correspond à sa vision totalitaire, à savoir balayer les pouvoirs parlementaires et judiciaires au profit d'un Conseil fédéral élu par le peuple lui-même galvanisé par des mots d'ordre populistes. Des voix suggèrent de revenir 20 ans en arrière et de retransférer toutes les compétences du MPC aux ministères publics des cantons. Il s'agit d'une proposition totalement déraisonnable qui ne tient pas compte du caractère de plus en plus international de la criminalité. Il est impensable que les ministères publics des cantons déjà débordés par leurs tâches actuelles, notamment à Zurich, Berne, Genève, Bâle, Lausanne et Lugano, puissent disposer des ressources et des connaissances indispensables pour combattre par exemple la corruption et le terrorisme internationaux ou la cybercriminalité.

Cela vaut, à plus forte raison

pour les cantons de taille moyenne et petite. Ceux qui évoquent ce pas en arrière changeraient aussitôt d'avis après un stage d'un mois auprès d'un ministère public cantonal. De telles propositions reflètent une absence d'évaluations de qualité et d'efficience. Elles ignorent aussi l'existence de la Police

fédérale et des Services de renseignements qui doivent rester aux mains de la Confédération et sous le contrôle du MPC.

Par ailleurs le parlement décide sur la base de connaissances fragmentaires et épisodiques, sans aucune approche systématique.

Chacun cite son cas, personne ne dispose du contexte. Cette faiblesse caractérise également la désignation de l'autorité de surveillance du MPC et fragilise sa crédibilité.

Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée fédérale, réfléchissez avant d'élire.

Nouveaux avions de combat, un vol sans visibilité

Alors que l'achat d'avions de combat pour des guerres du passé est soumis à votation, la Suisse pourrait se mettre en danger sur d'autres fronts

Jean-Daniel Delley - 05 août 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37145>

La votation du 27 septembre prochain ne porte pas seulement sur le crédit-cadre permettant de financer l'achat de nouveaux avions. Elle met en jeu le rôle assigné à l'armée et la conception de la sécurité que cette dernière doit garantir.

Traditionnellement, le renouvellement de la flotte aérienne provoque des débats passionnés et bouscule un processus de décision habituellement bien huilé. Ainsi dans les années 1960, l'achat des appareils français Mirage s'est soldé par un dépassement de crédit de 66 %, la réduction de la commande de 100 à 59 avions et la démission de Paul Chaudet, alors chef du département militaire.

Le droit fédéral ignorant le référendum financier, les dépenses militaires ne sont pas

soumises au référendum. Aussi en 1993, le choix du FA-18 américain est combattu par le biais d'une initiative populaire – moratoire sur l'achat d'avions jusqu'en 2000 – par le *Groupe pour une Suisse sans armée* (GSsA).

Le résultat plus qu'honorable des initiants (42,8 % de «oui»), illustre bien l'absence d'un large consensus sur la politique de défense. Une absence qu'a souligné, quatre ans plus tôt, le score inattendu (35 % de «oui») d'une initiative beaucoup plus radicale du même GSsA pour la suppression de l'armée.

Quand le peuple entre en jeu

La donne change avec le projet d'acquisition du *Gripen* suédois. En effet, le coût de ce

projet – plus de 3 milliards – et les paiements concentrés sur certaines années risquent d'imposer des réductions budgétaires drastiques au détriment d'autres secteurs de l'armée. Aussi le parlement décide-t-il de créer un fonds alimenté annuellement à partir des crédits budgétaires.

Mais ce fonds exige une base légale, ce qui ouvre la voie au référendum. Quand bien même le Conseil fédéral estime que ce modèle offre le meilleur rapport qualité/prix, le peuple rejette ce fonds en 2014 et donc l'acquisition du *Gripen* par 53,4 % des voix exprimées.

Le coût de cette opération et les [doutes](#) quant aux qualités du modèle choisi – encore en développement – et à la transparence de la procédure suivie, ont fait pencher la balance du côté du refus.